

Chargeant Monsieur **Issifou TAKPARA**, Ministre de la Santé, de l'intérim de Monsieur **Alassane SEÏDOU** Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire pour compter du 20 au 28 octobre 2009 .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** Le Décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant Composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 20 au 28 octobre 2009, Monsieur **Issifou TAKPARA**, Ministre de la Santé, est chargé de l'intérim du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire pendant l'absence de Monsieur **Alassane SEÏDOU** en mission à Stockholm(SUEDE).

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31...DECEMBRE... 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

DR. Boni YAYI.-

Ampliations :

PR 6- AN 4 CC 2 CES 2- HAAC 2- MS : 4 - SGG 2 AUTRES MINISTRES 26
DEPARTEMENTS 6 JORB 1